**Fiche de poste de l’intervenant Bulle d’R**

Missions : L’intervenant prend en charge l’enfant de 0 à 14 ans, en situation de handicap et éventuellement la fratrie, au domicile des parents, à partir du domicile ou jusqu’au domicile. Ceci de façon occasionnelle ou régulière afin de leur offrir la possibilité d’avoir des moments de répits.

Son intervention s’inscrit dans les valeurs éducatives de l’association Eveil Mâtins.

Il exerce ses fonctions sous l’autorité de l’encadrant et en lien avec son référent.

Conditions d’accès à l’embauche :

* Avoir au minimum le diplôme CAP petite enfance avec de l’expérience
* PSC1 souhaité
* Avoir effectué 28h de formation  : 8h théorique, 20h pratique
* Avoir un extrait de casier judiciaire n°3 vierge

Fonctions : Les fonctions de l’intervenant sont d’ordre éducatif

* **Auprès des enfants :**
* Il veille à la sécurité et au bien-être des enfants.
* Il prend en charge les gestes de la vie quotidienne : déplacements, repas, toilette, change, habillage, coucher.
* Il accompagne son développement global en proposant des activités de loisirs, sensorielles, intellectuelles et motrices.
* Il respecte le rythme des enfants.
* Il peut accompagner l’enfant à l’extérieur, à pied ou en transport en commun.
* En cas de problème, il doit apporter les soins d’urgence en respectant les protocoles établis et doit contacter les institutions de santé habilitées (inscrites dans le cahier de liaison).
* Il veillera à garder une discrétion professionnelle.
* En cas de difficultés lors de son intervention, il devra contacter son référent et/ou son encadrant afin d’envisager des solutions.
* **Les activités relevant des soins réalisés sur prescription médicale ne seront pas prise en compte par l’intervenant.**
* **Auprès des familles :**
* Il reconnait le parent comme premier éducateur de l’enfant
* Il est à l’écoute des parents
* Il est le garant de la discrétion professionnelle sur les informations de l’enfant et de sa famille
* Au moment de la prise en charge de l’enfant, il recueille les informations concernant l’enfant et accompagne la séparation
* Au retour des parents, il transmet les informations sur le déroulement de l’intervention
* **Relations professionnelles :**

L’encadrant est celui qui a l’autorité. Le référent est le conseiller et celui qui encadre le stage.

* L’intervenant se réfère au référent en cas de questions, d’inquiétudes, de problèmes
* Il fait des bilans régulièrement avec celui-ci par téléphone ou en personne
* L’intervenant participe, obligatoirement, aux réunions d’analyse de la pratique, réunions d’équipe et entretien annuel d’évaluation